

NUMERO 386

Je n'aurais manqué un Séminaire pour rien au monde— PHILIPPE SOLLERS
Nous gagnerons parce que nous n'avons pas d'autre choix — AGNÈS AFLALO

www.lacanquotidien.fr

Lacan Quotidien



Le savoir y faire brésilien
(*O jeitinho brasileiro*)

Séries brésiliennes, la chronique d'Angelina Harari



Dans l'après-coup du carnaval et juste avant la coupe du monde de foot, ces deux grandes passions brésiliennes, il s'agit d'introduire pour *Lacan Quotidien* un regard sur notre pays, un regard à partir et autour de la psychanalyse – opération nécessaire à l'extraction d'une lecture lacanienne. Je commencerai par un petit commentaire sur l'identité brésilienne. Et pour ce faire, la meilleure manière est de saisir ce qu'on nomme « le savoir y faire brésilien » : *o jeitinho brasileiro*.

Un anthropologue brésilien renommé (1) définit le *jeitinho* brésilien à partir de *l'inexistence d'un « non »* aux institutions et aux normes ; la contestation n'étant pas assumée, tout passe donc par les rapports personnels. La conjugaison de ces deux facteurs fonde ce savoir y faire. En ce sens, il vaut mieux connaître ce pays par son carnaval que de regarder la folie carnavalesque comme un détour de la raison ; nous avons une autre façon d'être sérieux et elle dépasse la gravité du monde anglo-saxon (2). Le « pays pas sérieux » (avait dit le général De Gaulle à propos du Brésil) montrerait en réalité une autre façon d'être sérieux. Mais les Brésiliens savent aussi que le carnaval ne peut pas être sérieux, sinon ce ne serait pas le carnaval.



L'attitude face à la loi universelle, la même pour tous, ne fonctionne pas dès lors que les rapports personnels ne valent pas pour tous, mais seulement pour ceux qui les ont, ces rapports. Très tôt, l'enfant apprend qu'il trouvera toujours une manière de voir ses volontés satisfaites à contresens de la norme du sens commun et du collectif. Le savoir y faire typiquement brésilien se façonne à partir de l'équilibre supposé entre deux unités sociales : d'une part, l'individu (le sujet des lois universelles) et, d'autre part, la personne (le sujet des liens sociaux). Il s'agit précisément de conjoindre ces

deux versants, l'individu et la personne. Autrement dit, de réunir ce qui peut se faire et ce qui ne peut pas se faire et, avec notre *jeitinho*, de faire face à ces contradictions (3).

Cela n'est pas sans parallélisme avec le dernier enseignement de Lacan – où il introduit le *réel sans loi*, cet envers à l'opposé de sa passion initiale pour la recherche des lois, selon Jacques-Alain Miller (4). Avec le primat du symbolique du début de son enseignement, il y a une place pour chaque chose et chaque chose peut être à sa place (*um lugar para cada coisa, cada coisa em seu lugar*). Dans ce cadre, comme l'énonce J.-A. Miller : « [...] l'élément fondamental à mettre à jour dans une analyse, l'élément qui serait déterminant pour la fin de l'analyse, ce serait votre Nom-du-Père, ce serait le signifiant, les particularités du signifiant, qui, pour vous, a donné son sens à la jouissance dont votre corps pâtit ». Le savoir y faire brésilien signifie que *chaque un* trouvera son moyen d'affronter les lois formelles et les cadres institués. C'est en manœuvrant avec cette inexistence d'un « non » aux institutions, que les politiques ont pu, par exemple, contourner la loi pour en faire surgir un ordre conservateur : telle a été leur façon de ne pas dire « non » dans le réel de la dictature militaire – où il s'agissait de ne pas s'opposer de manière frontale. Cette manière de contourner la loi doit bien sûr aussi être rapportée au contexte et aux scénarios de l'époque : luttes nombreuses, persécutions, tortures, disparitions... avec l'Acte Institutionnel et l'exil des opposants – politiques, artistes ou intellectuels.

Trouver un moyen typiquement brésilien d'affronter le système, c'est ne pas rejeter frontalement les lois et pouvoir ainsi se placer à mi-chemin, en conjoignant la loi (avec son caractère impersonnel et impossible) et les liaisons personnelles voire amicales – « chaque homme est un cas et chaque cas doit recevoir un traitement particulier » (5). C'est une manière d'intégrer que les hiatus et les incohérences entre règle juridique et vie quotidienne constituent précisément la norme.

Dans cette perspective, les lois ne servent plus tant à faire fonctionner ou à réformer la société, mais plutôt à renforcer les privilèges et à exploiter le citoyen. Plus elle admet et pactise avec les privilèges, moins la loi peut être une référence applicable. Le *jeitinho* au Brésil répond à cette conception et à cet usage de loi, qui font le lit de la corruption bureaucratique et de la méfiance envers les pouvoirs publics (6).

(1) DaMatta R., *O que faz o brasil, Brasil?*, Rio de Janeiro, Rocco, 1984.

(2) Jabor A., « *Os anjos de cara suja* », in *Jornal O Estado de São Paulo*, C6, Caderno 2, 4 mars 2014.

(3) *Ibid.*

(4) Miller J.-A., « L'Autre sans Autre », présentation du thème du prochain Congrès de la NLS à Gand (2014), exposé en clôture du XI^e Congrès de la NLS à Athènes en mai 2013, in *Mental* n° 30

(5) DaMatta R., *ibid.*, p. 88.

(6) *Ibid.*

Qui peut être parent devant la loi ? (II)

Crónicas porteñas de Silvia Elena Tendlarz

Le « mariage égalitaire » et ses enfants

Les transformations sociales et légales ont permis aux couples homosexuels – qui existent depuis toujours – de pouvoir déclarer leur relation devant la loi. En Argentine, on a d’abord légalisé « l’Union Civile » et, le 15 juillet 2010, la loi intitulée « Mariage égalitaire » est entrée en vigueur : toute personne a le droit de se marier avec le partenaire de son choix, ce qui inclut la possibilité du mariage avec une personne du même sexe. Ce terme d’« égalitaire », employé par le Code civil, exprime une volonté d’égalité entre les habitants du pays ; mais il a fini par désigner le mariage homosexuel. Ainsi, l’Argentine est devenue le dixième pays dans le monde à légaliser le mariage gay, et le premier en Amérique Latine pour le nombre de ces mariages, soit plus de 7000 effectués depuis lors.

Qu’en est-il des enfants pour ces couples homosexuels ? L’impossibilité biologique de concevoir un enfant rend nécessaire le recours à la reproduction assistée ou à un tiers.

La diversité des familles nécessite de nouvelles réponses légales. Le projet de réforme du Code civil argentin reconnaît la « volonté de procréation » comme source de filiation, dans les cas de reproduction assistée ; l’objectif est d’ajouter ce versant à la filiation naturelle et à la filiation par adoption, mais surtout de rendre celle-ci indépendante de l’état civil des pères ou des mères.



Si, pour un homme et une femme désirant un bébé hors mariage, la reconnaissance du père et l’accouchement de la mère suffisent à établir la filiation, pour un couple gay dans la même situation des garanties légales restent à créer, afin que les deux partenaires puissent reconnaître l’enfant comme le leur.

Devant la loi argentine, deux conjoints gays sont pères ou mères si l’enfant naît après la célébration du mariage, mais il en va différemment s’ils ne sont pas mariés : quelle est la situation du partenaire de celui qui reconnaît l’enfant en cas de séparation ?

Le problème s'est présenté à Córdoba, en Argentine. Silvia Alderete et sa partenaire d'alors ont décidé d'avoir un enfant avec un autre couple gay. L'enfant est inscrit à l'état civil sous les noms du père et de la mère biologiques. Après la naissance, les deux femmes traversent une crise et se séparent. La mère biologique refusant de lui laisser voir l'enfant, Silvia Alderete lui intente un procès. Elle y produit un certificat de vie commune, ainsi que des témoins qui attestent des soins qu'elle a prodigués à l'enfant pendant la vie commune du couple. Un mois avant que ne soit adoptée la loi sur le mariage égalitaire, en 2010, elle est reconnue comme « mère d'éducation » par la juge qui a privilégié le droit de l'enfant à recevoir son affection et lui a accordé un droit de visite.

En Argentine, la triple ou quadruple filiation n'est pas reconnue, et aucune requête de cet ordre ne s'est présentée à ce jour.

En revanche, au Canada, en février dernier, la première reconnaissance légale de deux mères et d'un père donneur de sperme accordait à ce dernier, sans le recours du tribunal, un droit de visite et la possibilité de participer aux décisions concernant l'enfant. Cette configuration existait déjà depuis les années 1990, mais, en l'absence de reconnaissance légale, il fallait en passer par un jugement. À présent, les donneurs peuvent se faire reconnaître comme pères en signant un accord avant la conception. Ces familles « polyamoureuses » ou à « liens parentaux multiples », comme on les appelle, montrent que le genre ne détermine pas les fonctions de soin, maternelles et paternelles.

La « coparentalité » d'hommes et de femmes, hétérosexuels ou pas, existe sous forme privée quand deux personnes s'accordent pour engendrer ou élever un enfant sans vivre en couple. La reconnaissance se fait ensuite en accord avec la loi argentine. Cela met en évidence une séparation entre l'union, la relation avec le partenaire, et la reproduction. Il ne s'agit plus là seulement de la question du genre, mais du fait que la famille se constitue à partir de l'enfant, comme Éric Laurent l'a pertinemment démontré (1).

Les débats juridiques autour des « familles recomposées », bien que la configuration de deux mères ou de deux pères hors mariage n'y soit pas abordée, incluent l'idée de pères ou de mères « *affines* ou d'éducation ». Ceux-ci ne sont pas équivalents aux parents biologiques ou adoptifs, et n'ont pas de parentalité légale mais, qu'ils soient hétérosexuels ou homosexuels, vivent avec l'enfant et lui dispensent soins et affection.

En réalité, toute mère ou tout père doit avoir cette *affinité* qui lui permet de reconnaître son enfant comme tel, le désirer et en devenir responsable, indépendamment de la génétique, du genre, de la biologie ou des accords légaux tentant de garantir que s'effectuent de manière adéquate la maternité et la paternité. Le désir est incarné par des sujets, par des *parlêtres* qui ne peuvent que transmettre leur exil, leur déchirure et leurs achoppements devant l'impossible inscription du rapport sexuel. De cette position singulière, ils deviendront mères et pères à leur façon.

Traduit de l'espagnol par Anne Goalabré

Retrouvez la première partie de [« Qui peut être parent devant la loi ? » dans LQ 384.](#)

(1) Cf. Laurent É., "El psicoanálisis y la crisis del control en la infancia", texte d'une conférence donnée à Buenos Aires, in *El Caldero* 20, Buenos Aires, 2013.

Une petite fille n'est pas une femme

Une famille pour tous..., la chronique d'Hélène Bonnaud



Pour la Journée de la femme, la réalisatrice Lisa Azuelos (1) a tourné un court métrage de quatre minutes, intitulé *14 millions de cris*, qui dénonce la réalité des mariages forcés avec des enfants de par le monde. Julie Gayet joue la mère indigne. Elle est belle, souriante, mais aussi extrêmement précise et volontaire dans ce qu'elle fait. Les images en noir et blanc trouent la scène entre la mère et la fille, scène de complicité féminine où elle habille sa fille d'une jolie robe blanche, la maquille, la coiffe pour la préparer pour ce funeste rendez-vous, alors que l'enfant ignore tout de ce qui va lui arriver. La première partie du film laisse le spectateur inquiet, jusqu'au moment où le père de la petite fille fait irruption et déclare en forme de compliment, « Une vraie petite femme ! ». Alors on comprend ce qui semblait impossible. La belle robe, le maquillage, la couronne sur la tête, c'est elle qu'on prépare, c'est elle qui va se marier. La petite fille ne peut même pas l'imaginer. On la voit traverser Paris dans la voiture conduite par ses parents, encore insouciant. L'arrivée à la mairie où elle est applaudie par les invités qui sourient fait grimacer. La grimace du réel est ordinaire. Tout à coup, ses parents lui lâchent la main et c'est son futur mari qu'elle découvre, un vieux monsieur de 70 ans ! La petite fille cherche le regard de ses parents, mais c'est trop tard, la voilà mariée, bague au doigt, prise dans les bras de cet homme et emmenée... Son doudou est tombé par terre. Symbole de l'enfance piétinée. La dernière scène est très violente.

Je ne la raconte pas. Elle dérange. Elle rappelle que dans le monde les petites filles sont mariées avant même d'être pubères. Elles sont objets. Elles sont objets de commerce. Elles sont vendues. Plus de 14 millions de filles sont ainsi mariées de force chaque année, et en France, 70 000 jeunes filles seraient concernées.

Alors que la Journée de la femme est l'occasion de reportages sur l'inégalité entre les hommes et les femmes, là, il ne s'agit plus d'inégalité, mais d'abus, de viol, où les femmes sont encore victimes de la loi des hommes, au sens générique, et de la monstruosité des alliances dont elles font l'objet.

« Les petites filles ne sont pas des femmes » est la phrase qui conclut le film.

Cela montre qu'être née fille n'est pas la même chose que naître garçon, selon les pays où l'on tombe. Que la différence entre les sexes est bien loin d'avoir disparu, et que paradoxalement ce film terrible nous oblige à regarder le réel du corps féminin comme une possible malédiction.

Naître fille, dans de nombreux pays d'Asie et d'Afrique, c'est vraiment subir ce destin tragique de la violence faite aux femmes.

En situant l'histoire à Paris, avec une jolie maman et son enfant à la beauté émouvante qui parvient aisément à toucher ou à laquelle on peut s'identifier, la réalisatrice Lisa Azuelos nous force à savoir l'impensable et donne à son message une puissance réelle. Celle du trauma du sexe, du sexe féminin et du silence, qui, tout au long du court métrage, est l'indice de ce qui ne peut pas se dire.

(1) Vidéo de Lisa Azuelos, *14 millions de cris*, avec Adèle Gasparov, Julie Gayet et Alexandre Astier.



LU CE JOUR

par Jam

15 mars

Paris vs New York

Stendhal : « *C'est par une ou plusieurs catins, que la plupart des grandes familles de la noblesse ont fait fortune. Cela est impossible à New York, mais on bâille à tout rompre à New York.* » Noté le 17 mars 1834 par S. sur l'un des manuscrits italiens qu'il avait achetés ; relu dans l'apparat critique de la nouvelle édition de la Pléiade, *Œuvres romanesques III*.

Obel vs Kierkegaard

Agnes Obel interrogée sur la spiritualité : « *I'm not spiritual – I'm quite cynical. I tend to look at things like that as a trick of the mind – even if maybe it is a good one. I think the human mind requires us to put meaning into things.* » Interviewée dans le *Daily Telegraph* à propos de son récent album, *Aventine*.

16 mars

Masques et bergamasques

« *Pourim* (hébreu : ימי הפורים *Yamim haPurim* «Jours des sorts») est une fête juive d'origine biblique mais d'institution rabbinique, qui commémore les événements relatés dans le Livre d'Esther. Ceux-ci ont été vécus par les Juifs comme la délivrance miraculeuse d'un massacre de grande ampleur, planifié à leur encontre par Haman l'Agaggite dans tout l'Empire perse au temps de sa splendeur. La fête est célébrée chaque année à la date du 14 adar (qui correspond, selon les années, au milieu des mois de février ou mars dans le calendrier grégorien). Aux pratiques traditionnelles, consignées dans le Livre d'Esther et ordonnancées par les Sages de la Mishna, se sont ajoutées diverses coutumes, notamment culinaires avec les hamantaschen et fazuelos, ainsi que des manifestations joyeuses et extravagantes comme l'encouragement à l'ébriété, l'usage de crécelles à l'évocation du nom de Haman, ou les mascarades inspirées des carnivals italiens. » Sur Wikipédia. Ci-dessus : *La toilette d'Esther*, de Chassériau, 1841.

Mise à nu

John Donne : (...)

*Full nakedness ! All joys are due to thee ;
As souls unbodied, bodies unclothed must be
To taste whole joys. Gems which you women use
Are like Atlanta's ball cast in men's views ;
That, when a fool's eye lighteth on a gem,
His earthly soul might court that, not them.
Like pictures, or like books' gay coverings made
For laymen, are all women thus array'd.
Themselves are only mystic books, which we
—Whom their imputed grace will dignify—
Must see reveal'd. Then, since that I may know,
As liberally as to thy midwife show
Thyself ; cast all, yea, this white linen hence ;
There is no penance due to innocence :
To teach thee, I am naked first ; why then,
What needst thou have more covering than a man?*

Extrait de *Elegy xx. To his mistress going to bed*. Sur le site Luminarium.org

17 mars

Money loves money

« *The UK's five richest families have accumulated more wealth than the whole of the bottom 20 per cent of the population, with the gap between rich and poor continuing to grow, according to research published today.* » Article de *The Independent*.

Money rules science

« *“For better or worse,” said Steven A. Edwards, a policy analyst at the American Association for the Advancement of Science, “the practice of science in the 21st century is becoming shaped less by national priorities or by peer-review groups and more by the particular preferences of individuals with huge amounts of money.”* » Article du *NYT*.

18 mars

God and the marketplace

Paul Waldman : « *Well, we've always been the most religious of the wealthy countries, which is the product of multiple factors but can largely be explained by the fact that unlike in European countries, where a sclerotic state church lost more and more adherents over time, we've always had a dynamic, competitive religious marketplace.* » Article de *The American Prospect*.

À l'assaut du ciel

Eugène Pottier : (...)

*L'impure Babylone, énercée, enrichie,
Que, par vingt ans d'Empire, on croyait avachie ;
Boudoir puant le musc, et, Caserne, le schnick ;
Où trônaient et traînaient Mathilde et Metternich ;
Foule que son cornac menait, pis que la bête,
À coup de plébiscite, à coups de casse-tête,
Tout d'un bond, — comme si, son glaive au ceinturon,
Le grand Quatre-vingt-treize eût sonné du clairon, —
Paris avait repris sa tâche titanique,
De la défaite en deuil tiré la République
Vomi son Bas-Empire et comme un excrément
Déposé Bonaparte et son gouvernement. (...)*

Daté de : « New York, le 18 mars 1876 », pour l'anniversaire de la Commune de Paris. *Wikisource*.

Lacan Quotidien

publié par navarin éditeur

INFORME ET REFLÈTE 7 JOURS SUR 7 L'OPINION ÉCLAIRÉE

▪ comité de direction

présidente **eve miller-rose** eve.navarin@gmail.com

rédaction **catherine lazarus-matet** clazarusm@wanadoo.fr

conseiller **jacques-alain miller**

▪ rédaction

coordination **catherine lazarus-matet** clazarusm@wanadoo.fr

comité de lecture **pierre-gilles gueguen, catherine lazarus-matet, jacques-alain miller,**

eve miller-rose, eric zuliani

édition **cécile favreau, luc garcia, bertrand lahutte**

▪ équipe

▪ pour l'institut psychanalytique de l'enfant **daniel roy, judith miller**

▪ pour babel

-Lacan Quotidien en argentine et sudamérique de langue espagnole **graciela brodsky**

-Lacan Quotidien au brésil **angelina harari**

-Lacan Quotidien en espagne **miquel bassols**

-pour Latigo, **Dalila Arpin et Raquel Cors**

-pour Caravanserail, **Fouzia Liget**

-pour Abrasivo, **Jorge Forbes et Jacques-Alain Miller**

diffusion **éric zuliani**

▪ designers **viktor&william francoizel** vwfcbzl@gmail.com

▪ technique **mark francoizel & olivier ripoll**

▪ médiateur **patachón valdès** patachon.valdes@gmail.com

▪ suivre Lacan Quotidien :

▪ ecf-messenger@yahoogroupes.fr ▫ liste d'information des actualités de l'école de la cause freudienne et des acf ▫ responsable : **éric zuliani**

▪ pipolnews@europsychoanalysis.eu ▫ liste de diffusion de l'eurofédération de psychanalyse

▫ responsable : **gil caroz**

▪ amp-uqbar@elistas.net ▫ liste de diffusion de l'association mondiale de psychanalyse ▫ responsable : **oscar ventura**

▪ secretary@amp-nls.org ▫ liste de diffusion de la new lacanian school of psychanalysis ▫ responsables : **anne lisy et natalie wülfig**

▪ EBP-Veredas@yahoogrupos.com.br ▫ uma lista sobre a psicanálise de difusão privada e promovida pela AMP em sintonia com a escola brasileira de psicanálise ▫ moderator : **patricia badari** ▫ traduction lacan quotidien au brésil : **maria do carmo dias batista**

POUR ACCEDER AU SITE LACANQUOTIDIEN.FR **CLIQUEZ ICI.**

• *À l'attention des auteurs*

Les propositions de textes pour une publication dans Lacan Quotidien sont à adresser par mail (catherine lazarus-matet clazarusm@wanadoo.fr) ou directement sur le site lacanquotidien.fr en cliquant sur "proposez un article",

Sous fichier Word ▫ Police : Calibri ▫ Taille des caractères : 12 ▫ Interligne : 1,15 ▫

Paragraphe : Justifié ▫ Notes : **à la fin** du texte, police 10 •

• *À l'attention des auteurs & éditeurs*

Pour la rubrique Critique de Livres, veuillez adresser vos ouvrages, à NAVARIN

ÉDITEUR, la Rédaction de Lacan Quotidien – 1 rue Huysmans 75006 Paris. •